

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

3/10/2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 17

Votants : 19

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 19

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le trois octobre 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, BONZON Marie-Claude, DELALEUF Marie

MM : LEBREC Michel, MAZET Franck, ROBIN Xavier, LESAGE Mathieu, DEVALLEE Victorien, FROGER David, SIMONIN Denis

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M DEVALLEE Victorien

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane

Etaient absents excusés :

Mme CHASLE Sophie absente excusée

CHAMPION Pierre absent excusé

BONZON Sébastien absent excusé

LANDAIS Romain absent excusé

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le **16 OCT. 2023**
Publié, affiché, notifié, le **16 OCT. 2023**

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MERCIER Céline a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 54 / 2023

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE
2023**

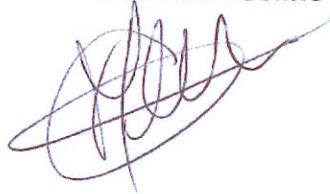
Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 4 septembre 2023 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, après complément lié à l'organisation des journées patrimoines, adoptent le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance,

MERCIER Céline



Le Maire,

DEVALLEE Pascale

